

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 1 octobre 2025.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet
Siège #2 - Marilyne Lévesque
Siège #4 - Francine Bard
Siège #5 - Gabriel D'Anjou
Siège #6 - Danielle D'Anjou

Est absente : Sièges #3 - Stéphanie Bard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

3.2 - Mise à jour de la politique d'égalité entre les genres

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2025

4.2 - Demandes de don et commandite

4.3 - Invitation à la remise du Prix Saint-Pacôme 2025 de la Société du roman policier de Saint-Pacôme

4.4 - Invitation au concert Hommage aux familles de la Fondation André-Côté

4.5 - Cadeau de départ pour l'agente de développement

4.6 - Dépôt de l'état des résultats au 15 septembre 2025

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

5.1 - Scellement des fissures des chemins municipaux

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 301 100 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2025

6.2 - Collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées / Attribution du contrat 2026-2027

6.3 - Approbation du Règlement numéro 7-2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral

909-10-25

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

7.1 - Demande de contribution financière à l'Entente de développement culturel / Volet loisir culturel municipal

7.2 - Appui à la Grande semaine des tout-petits

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

9 - CORRESPONDANCE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

910-10-25

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

911-10-25

3.2 - Mise à jour de la politique d'égalité entre les genres

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté une politique d'égalité des genres afin de donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent a procédé à la mise à jour de la politique en y ajoutant des éléments concernant les cyberviolences et la création d'une nétiquette;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte la mise à jour de sa Politique d'égalité, telle qu'elle a été présentée par la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

912-10-25

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2025

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2025, totalisant la somme de 183 746,81 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

913-10-25

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande de commandite pour l'année 2025-2026 de l'Association du hockey mineur du Kamouraska, pour un don de 50 \$;

QUE le conseil retienne la demande de don de Centraide Bas-Saint-Laurent, pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉ

914-10-25

4.3 - Invitation à la remise du Prix Saint-Pacôme 2025 de la Société du roman policier de Saint-Pacôme

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une invitation de la Société du roman policier de Saint-Pacôme pour la remise du Prix Saint-Pacôme 2025;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets, au montant de 75 \$ chacun, et autorise le maire et son épouse, responsable de la bibliothèque, à y représenter la municipalité.

ADOPTÉ

915-10-25

4.4 - Invitation au concert Hommage aux familles de la Fondation André-Côté

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une invitation de la Fondation André-Côté pour son concert Hommage aux familles;

CONSIDÉRANT que le départ d'une personne de la municipalité sera souligné lors de ce concert;

CONSIDÉRANT que personne ne peut assister au concert;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise qu'un don d'un montant de 50 \$ soit remis à la Fondation André-Côté.

ADOPTÉ

916-10-25

4.5 - Cadeau de départ pour l'agente de développement

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à la majorité des membres présents

QUE le conseil autorise l'achat d'une carte cadeau de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet d'une valeur de 100 \$ pour Marie-Claude Lavoie, en remerciement de son implication dans tous les dossiers qu'elle a menés.

ADOPTÉ

917-10-25

4.6 - Dépôt de l'état des résultats au 15 septembre 2025

Dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, des états des résultats au 15 septembre 2025 dans le conseil sans papier, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

918-10-25

5.1 - Scellement des fissures des chemins municipaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au scellement des fissures des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Scellements J.F. inc., au montant de 18 000 \$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de Scellements J.F., telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

919-10-25

6.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 301 100 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite emprunter par billets pour un montant total de 301 100 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
03-20	156 100 \$ Rang Chenard
43-25	145 000 \$ Q2r22

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 43-25, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 octobre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	36 000 \$	
2027.	37 400 \$	
2028.	39 000 \$	
2029.	40 700 \$	
2030.	42 100 \$	(à payer en 2030)
2030.	105 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 43-25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

920-10-25

6.2 - Collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées / Attribution du contrat 2026-2027

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a demandé des soumissions par invitation pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées pour les années 2026 et 2027 auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT que deux soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

- Camionnage Alain Benoît, au coût de 240 \$/fosse pour l'année 2026, pour un total de 30 000 \$, et 245 \$/fosse pour l'année 2027, pour un total de 18 375 \$, avant taxes;
- Campor, au coût de 304 \$/fosse pour l'année 2026, pour un total de 38 000 \$, et 320 \$/fosse pour l'année 2027, pour un total de 24 000 \$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil octroie le contrat à Camionnage Alain Benoît, conformément à l'offre de service reçue le 30 septembre 2025.

ADOPTÉ

921-10-25

6.3 - Approbation du Règlement numéro 7-2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a délégué sa compétence concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire (ou sur les TNO du Lac Picard et du Lac Sainte-Anne) à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée Régie);

CONSIDÉRANT que, dans la poursuite de ses objectifs et de sa mission, la Régie a décidé de procéder à l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que pour défrayer le coût de cette acquisition, la Régie a adopté le règlement numéro 7-2025 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que les municipalités sur le territoire desquelles la Régie a compétence doivent approuver ledit règlement;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant approuve le règlement numéro 7-2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral.

ADOPTÉ

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

922-10-25

7.1 - Demande de contribution financière à l'Entente de développement culturel / Volet loisir culturel municipal

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité demande un montant de 1 000 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : Activité éducative autour du livre Parcourir la rivière Kamouraska;

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 200 \$;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux, afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

ADOPTÉ

923-10-25

7.2 - Appui à la Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT que le 10e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux rejoindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes et les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 « la Grande semaine des tout-petits »;

QUE le conseil autorise la levée du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉ

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

9 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

924-10-25

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marilynne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

PROJET